N°93

L'ETINCELLE DU CHABAT

Allumage :
* **20H20**
* **Heure d'Entrée de Chabat pour les fidèles du Centre Rachi**

Sortie :
22H22

Béhar / בהר

Vendredi 13 mai 2011 - 9 Iyar 5771 - 24ème jour du Omer

Vendredi : Min'ha : 19H30 /
Samedi : Cha'harit : 9H00 / Cours de Torah : 19H45 / Min'ha : 20H45
Bné Akiva : 19H30 (7-11ans) - 20H30 (12 et +)

Le Kiddouch de ce Chabat est offert par la famille Belahssen en l'honneur de la Bar Mitsva de Raphaël !

Les bienfaits du chômage

Dans la ***paracha***, (section) de **Behar**, la **Torah** présente une des idées essentielles de la **Torah**, à savoir le principe de la **chemita**, l'année sabbatique.

Il est écrit dans le Lévitique (25/3) : "Six semaines tu ensemenceras ton champ, six années tu travailleras la vigne et tu récolteras le produit mais la septième année tu accorderas une année de chômage absolu à la terre, un **Chabat** pour l'Eternel." Pendant cette septième année la Torah nous interdit donc tout travail agricole.

Quelle peut-être notre appréciation rationnelle de ce commandement ?

Certains ont voulu se contenter de voir ici une loi d'intérêt agricole, afin de laisser la terre se reposer et se régénérer. S'il en était ainsi, pourquoi la **Torah** aurait imposé à tous les agriculteurs de laisser leur champs en friche exactement en même temps ce qui fera certainement perdre à l'économie plus de ce que la terre gagne en repos...

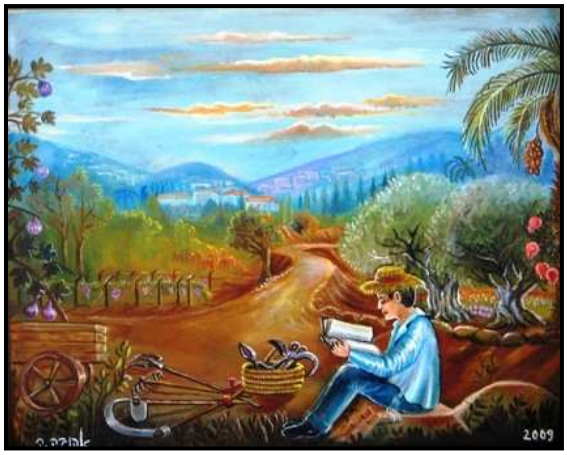

Une idée maîtresse qu'on trouve chez beaucoup de commentaires, est le fait que la **Torah** interdit au propriétaire du champ de labourer son propre terrain pendant toute une année, lui rappelant ainsi qu'il n'est pas vraiment le patron absolu mais qu'il y a une puissance suprême à laquelle il est, lui même, soumis.

Ainsi, de la même façon que celui qui observe le **Chabat** proclame sa foi en D. qui a créé le ciel et la terre en six jours et S'est "reposé" le septième jour ; de même, celui qui s'abstient de travailler son champ la septième année proclame par ce repos que la terre appartient à D.

Cependant, on entend souvent des gens poser la question : "Pourquoi doit on faire les ***mitsvot*** ? Est-ce que, vraiment, celui qui va laisser son champ en friche pendant un an croira plus en D; que celui qui l'aura travaillé ?

C'est que l'homme doit aspirer à sentir la présence divine en permanence et surtout concrètement. Et un des aspects des **mitsvot** est justement à permettre de l'individu de rendre possible la perception la proximité de D.

La **Michna** nous enseigne dans les Maximes des Pères (2/1) "Regarde trois choses et tu ne tomberas pas dans le péché: sache qu'il y a au dessus de toi un œil qui voit tout, une oreille qui entend tout et n'oublie pas que toutes tes actions sont inscrites dans le livre."

L'homme qui vit avec cette conscience ne fautera point. Celui qui accomplit les **mitsvot** d'une façon suivie, sachant qu'il les fait pour D. se trouvera dans une relation permanente avec Lui.

Rav Moché Isserlis, dit le "Rama", coauteur du **Choul'han Arouh**, relève au début de cette œuvre le fait que l'homme ne se comporte pas de la même façon s'il est tout seul et lorsqu'il est en présence de quelqu'un d'autre. Et plus cette autre personne sera importante, plus il fera attention à son comportement. - A plus forte raison si l'homme se sait en présence de son Créateur !

Cela nous renvoie à la fameuse question du *racha*, l'enfant 'impie', lorsque, le soir de la **Hagada** de **Pessah**, il demande tout simplement : "Que représente cette peine pour vous." En d'autres termes, toutes ces ***mitsvot***, sont-elles vraiment nécessaires? Ne suffit-il pas amplement de se déclarer croyant en D. L'investissement dans les ***mitsvot*** lui parait excessif et superflu.

Et la réponse que nous lui donnons est que, justement, D. n'est pas uniquement une affaire du cœur et nous ne pouvons pas nous contenter de *penser* à Lui. Le rapport réel avec D. n'est possible qu'à travers l'acte. Et, nous lui disons encore, si lui s'était trouvé en Egypte, D. ne l'aurait pas fait sortir. Puisque la condition de la sortie du pays d'Egypte était avant tout l'accomplissement impératif d'un acte ; celui du sacrifice pascal. Sa "croyance" seule ne l'aurait point sauvé.

Centre Communautaire Rachi, 21 bis, Avenue Sainte Marie 94160 Saint-Mandé
Site Internet : ***letincelle-centrerachi.com*** */ pour recevoir* ***l'Etincelle****, faire la demande :* ***letincelle-sm@wanadoo.fr*** */ Tel :* ***01.53.66.31.15***

Nous revenons ici donc à notre point de départ, à notre question initiale : pourquoi donc les ***mitsvot*** ? C'est que l'homme est fait de deux composants différents : l'intellect et le sentiment. Le premier réfléchit et le deuxième ressent. L'observation simple de l'harmonie qui règne dans l'univers suffit en principe pour nous conduire à la conclusion de la présence divine, tel que **Rabbi Akiva** répondait jadis à un païen : "Le monde même est la preuve qu'il y a un Créateur, de même que le vêtement témoigne sur le tailleur !

Toutefois ce savoir ne suffit pas. On peut parfaitement bien *croire* en D., *admettre* Son existence sans pour autant *ressentir* et vivre Sa présence réelle dans le monde. Le fait même que tant de gens "croient" et si peu "pratiquent" révèle le fossé qui existe entre la tête et le cœur, entre l'intellect et les sentiments. Et cet écart est propre à la nature humaine. Prenons l'exemple de celui qui fume. Il fait cela en parfaite connaissance que ceci est nocif pour sa santé et pourtant.... changer ses habitudes relève presque du miracle !

Il en est de même au niveau spirituel. On sait que D; est là mais de L'intégrer dans notre comportement nécessite plus que ce savoir, cela demande la disposition de nos sentiments. Lorsque les gens disent : "J'ai D. dans mon cœur", ils ne sont pas conscients qu'en vérité cela signifie seulement qu'ils ont D. dans leur *tête,* et là uniquement...

Le Talmud raconte l'anecdote que lorsque **Rabbi Yohanan ben Zakai** était mourant, les élèves se sont présentés à son chevet pour recevoir une dernière ***berakha****,* une dernière bénédiction du grand maître. Il leur dit simplement : "Que vous aillez la crainte du Ciel comme celle des hommes." Interpellés par cette réponse les élèves lui demandèrent :"Pas plus ?, C'est cela toute la bénédiction ?" Et au maître de répondre : "Si seulement vous parveniez à ce niveau ! Car, un homme qui s'apprête à fauter regarde bien à droit et à gauche pour s'assurer que personne ne le voit, mais il oublie de regarder vers le haut !"

On constate ici que même les élèves honorables du grand **Rabbi Yohanan ben Zakai** devaient reconnaître la réalité et la force de ce problème dans la vie de tous les jours. Et encore du Talmud l'histoire d'une mère qui vint, désespérée, se plaindre devant un **Rav**, que son fils volait. Le maître lui conseilla de lui faire couvrir la tête en permanence par une coiffe, de sorte que l'enfant s'acquiert la conscience de la présence de D. - Ce sont toujours les "petits" actes qui nous rappellent les "grandes" idées! C'est uniquement par les multiples ***mitsvot****,* petits actes et gestes quotidiens que l'homme arrive à s'harmoniser avec ses propres idées.

Rien ne rend l'homme aussi profondément et aussi réellement conscient de la présence de D. que cette année de chômage de la terre. C'est par cet arrêt que la théorie devient pratique, que le savoir de l'intellect se transforme en affection pour D. Cela rend l'homme véritablement grand et ainsi le ***midrach*** qualifie ceux qui respectent cette ***mitsva*** et qui ont le courage de voir leur champ et leur capital 'abandonnés' de véritables "héros".

L'histoire de la semaine

Chez le gaon Rabbi Meizel, qui était Rav de la ville de Lodz, rentra un jour un non-juif des habitants de la ville pour lui demander quelque chose : il voulait parler seul à seul avec le Rav. Celui-ci le fit entrer chez lui, et le goy lui raconta une histoire qui lui était arrivée : « J'habite Lodz, dans le quartier "Balot", j'ai été mêlé à la révolution polonaise (qui avait eu lieu en 1863), pendant laquelle j'étais le trésorier de toute la province. Une fois que la révolte s'est apaisée, il me restait en main quelque huit mille roubles. Je ne pouvais pas confier l'argent à une banque pour ne pas donner une fausse impression, je l'ai donc caché dans ma cave, et je l'ai gardé comme la prunelle de mes yeux.

Aucun être humain n'était au courant. De temps en temps, à minuit, je descendais à la cave et je comptais l'argent. Les jours et les années ont passé. Et voici qu'il y a quelques jours, je suis descendu, comme d'habitude, à la cave, et l'argent n'était plus là ! Je me suis affolé, j'ai crié, je me suis arraché les cheveux, les voisins sont rentrés, et rien à faire, l'argent avait été volé et il n'était plus là ! »

Rabbi Eliahou 'Haïm lui demanda : « Soupçonnez-vous quelqu'un ? » « Je ne sais pas moi-même », répondit-il.

« Voici ce dont il s'agit. L'un de mes voisins est un juif, un menuisier pauvre. Lui, sa femme et ses enfants sont toujours vêtus de haillons. Cela faisait de la peine de voir comment vivaient ces indigents. Et voilà qu'un beau jour, le menuisier s'est mis à vivre confortablement, à acheter de la belle vaisselle, des beaux vêtements pour lui et sa famille, il a l'air tout à fait à l'aise, et moi …

Rabbi Eliahou 'Haïm l'interrompit : « Avez-vous demandé au menuisier comment il s'était enrichi ? » « Oui », répondit l'homme.

« Je le lui ai demandé, et il m'a répondu que l'oncle de sa femme, qui venait de mourir à Londres, leur avait laissé beaucoup d'argent. Et moi, je ne suis pas tranquille, je deviens fou. Je suis donc venu demander au Rav qu'il m'indique ce qu'il convient de faire. »

« Allez, lui dit le Rav, et revenez demain. » Quand il fut parti, Rabbi Eliahou 'Haïm envoya chercher le menuisier. Celui-ci s'empressa de venir. « J'ai entendu, lui dit Rabbi Eliahou 'Haïm, que vous avez tout à coup fait fortune.

Alors pourquoi n'êtes-vous pas venu chez moi pour donner de l'argent en Tsédaka ? » « Effectivement, vous avez raison, répondit le menuisier, cela ne m'est pas venu à l'idée… je ne vais certainement pas me montrer avare, au contraire … »

« Votre oncle, demanda Rabbi Eliahou 'Haïm, était extrêmement riche ? » « Oui, répondit le menuisier, extraordinairement riche. »

Le Rav demanda de nouveau : « A-t-il laissé un héritage à quelqu'un d'autre que vous ? » « Euh … non … » balbutia le menuisier.

Rabbi Eliahou 'Haïm comprit que l'histoire de l'héritage était loin d'être claire. Il murmura à l'oreille du menuisier : « Sachez que je ne vous ai fait venir que pour votre bien, pour vous sauver d'un grand malheur. Voici que plusieurs de mes amis sont venus chez moi et m'ont révélé que vous écoulez sur le marché des billets de fausse monnaie. Or, vous savez certainement quel châtiment l'Etat inflige à ce genre d'infraction. » Le visage du menuisier verdit et pâlit. Il était en train de comprendre que son voisin, le non-juif, faisait de la fausse monnaie, c'est pourquoi il descendait régulièrement à la cave et s'y cachait … « Rabbi, dit le menuisier en tremblant, je vais vous dire toute la vérité. J'ai trouvé cet argent caché dans la cave de mon appartement, et au bout d'un certain temps, j'ai appris que l'argent appartenait à mon voisin goy. D'où pouvais-je savoir qu'il fabriquait de la fausse monnaie ? »

« Courez vite chez vous, lui dit Rabbi Eliahou 'Haïm, et apportez-moi toutes les pièces que vous possédez. »

Le menuisier rentra chez lui en courant et apporta l'argent à Rabbi Eliahou. Le Rav prit l'argent et dit : « Dorénavant, faites attention à ne pas toucher à ce qui ne vous appartient pas. L'argent est du véritable argent, mais il n'est pas à vous. »

Le lendemain, l'argent se trouvait déjà chez le non-juif, qui était éperdu de joie, de la grande intelligence du Rabbi juif et de son jugement droit, grâce auquel il avait retrouvé son argent !

Le Rav Ovadia Yossef appelle ses fidèles à arrêter de fumer !

Le chef spirituel du Shass souligne l'importance de cesser de fumer et donne quelques conseils pour arrêter définitivement. Un conseil plus précieux qu'un patch.

Le Rav Ovadia Yossef, président du Conseil des Sages du Shass, a mis en garde ses coreligionnaires contre les dangers du tabagisme et a souligné l'importance vitale de cesser de fumer.

Le Rav va même plus loin et déclare qu'il est tout à fait possible de s'arrêter même si l'on est déjà accro.

«Les médecins sont contre le tabagisme, déclarant qu'il est l'une des causes principales du cancer du poumon. Celui qui ne peut s'abstenir devrait faire tout son possible pour s'éloigner de cette dépendance, " mais, ajoute – t il « une personne qui est habituée à fumer , s'il lui est difficile de cesser, devrait arrêter étape par étape » Et nous dévoile une anecdote à ce sujet :

«Mon beau-père , le rabbin Avraham (Z'tl) avait l'habitude de fumer deux paquets par jour. Je lui avais fait remarquer que nos livres saints disaient que c'était se mettre en danger.

Il m'avait répondu: «Que puis-je y faire? Je suis habitué à fumer."Je lui avais alors demandé de réduire progressivement sa consommation de cigarettes". Mais lorsqu'il en atteignait 10,il me dit « je ne peux pas descendre plus »

"Je lui ai alors dit de couper chaque cigarette en deux, comme cela il se retrouvait avec 20 cigarettes. Après cela, il descendit encore de cinq, et une fois de plus il me dit: "Je ne peux pas descendre plus". Alors je lui ai suggéré de couper les cigarettes en deux. Jusqu'à ce qu'il cesse totalement de fumer !"

Comment lui est venue l'idée de proposer ce sevrage par palier ? «Petit à petit, je les chasserai devant vous," a déclaré le Rav Yossef, comparant les Cananéens à la cigarette en faisant référence dans le livre de l'Exode !

Le but n'est pas de s'arrêter d'un coup, du jour au lendemain mais d'y aller progressivemet. Une Techouva anti-nicotine en somme.

Et, d'ajouter : « si vous êtes en communauté ou dans un lieu publique, je vous suggère de prendre des substituts moins nocifs . Mieux vaut des bonbons que des cigarettes. Vous commencez par fumant une cigarette, puis cela devient une habitude, puis une dépendance, et c'est très mauvais » fini-t- il par dire. Moral de cette histoire : Soyez accros à nos sages !

Le demi-frère de Barak Obama est-il juif ?

Depuis sa visite, la semaine dernière, en Israel et sa rencontre avec le grand rabbin Ashkenaze d'Israel, Rav Yona Metzger, les rumeurs courent sur la judaïcité de Mark Obama, le demi-frère du président américain. Venu en secret en Israel à la demande du Grand Rabbin Ashkenaze Rav Yona Merzger à fin de lui demander d'intercéder auprès de son demi-frère Barak Obama pour liberer Jonathan Pollard, Mark Ndesanjo Obama, aiguise la

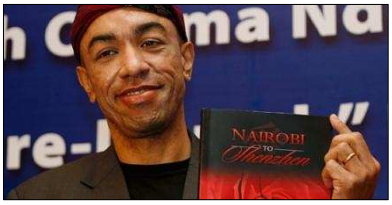

curiosité de la communauté juive, de plus en plus convaincue de sa judaicité. Car pour beaucoup, le nom et le prénom de sa mère ne laissent aucun doute sur ses origines juives : Ruth Nidesand, fille d'immigrants juifs lituaniens qui ont immigré aux États-Unis. Le père de Barak Obama , Barack Obama Sr, a été marié quatre fois et a eu sept enfants, dont Mark est le dernier. Lorsque Mark Ndesandjo Obama a rencontré le rabbin Merzger, il lui demanda quelle conception le judaisme avait de la charité et des bonnes actions. Le rav lui a alors répondu qu'il pouvait faire une mitsva en parlant de l'affaire Pollard auprès de son demi-frère , l'actuel président américain, Barak Obama. "Je lui ai dit qu' en tant que Juif, il pouvait aider un autre Juif à redevenir libre après avoir passé de trop nombreuses années en prison . Puis nous avons discuté de la paracha de cette semaine » Finalement Mark Obama lui a demandé une bénédiction pour lui et pour sa mère qui vit toujours au Kenya où elle enseigne dans une école maternelle.

Est-il permis, selon la Halakha, d'assiter à une corrida ?

Il y a de nombreuses années, je fus consulté sur cette question, et ma réponse constitue un véritable fondement dans le domaine de l'interdiction de faire souffrir des animaux, et représente la véritable définition de la pitié avec laquelle nous devons nous comporter dans notre relationnel.

Il ne fait aucun doute que la corrida où l'on affronte un taureau pour ensuite le mettre à mort, est en totale opposition avec l'esprit de notre sainte **Torah**, car cet usage émane de la culture de gens dépravés, fauteurs et de la plus grande cruauté, et il ne reflète pas l'héritage de Ya'akov.

Comme l'enseignent nos maîtres (Yébamot 79a) : le peuple d'Israël possède 3 caractéristiques : il est composé de gens timides, de gens cléments et de gens qui pratiquent le bien.

Nous savons que l'interdiction de faire souffrir un animal est un interdit de la Torah, puisque c'est pour cette raison que la Torah ordonne de décharger la charge portée par l'âne de son prochain, lorsque l'âne s'affaisse par le poids de la charge. C'est à partir de cette loi que nos maîtres apprennent dans la Guémara (Bava Métsi'a 31a) que l'interdiction de faire souffrir un animal est un interdit de la Torah.

Il est expliqué dans la Guémara Chabbat (128b) qu'il est permis de transgresser un interdit de Chabbat érigé par nos maîtres pour sauver un animal pendant Chabbat, alors qu'il est interdit de transgresser même un interdit de nos maîtres pour accomplir la Mitsva de Mila pendant Chabbat, comme l'expliquent le RAMBAM (chap.6 des Hal. Chabbat Hal.10) et le Choulh'an 'Arouh' Orah' H'aïm (chap.308 parag.5).

Nos maîtres ont donc attaché davantage d'importance à l'interdiction de faire souffrir des animaux qu'à d'autres Mitsvot.

La corrida consiste à affamer et à martyriser le taureau avant son entrée dans l'arène, pour ensuite l'affronter et le transpercer avec des objets de destruction, dans le but de l'exciter et de l'inciter à faire des bonds et d'encorner. Alors que nos maîtres nous ont interdit de manger avant de donner à manger à nos animaux, comme nous l'avons expliqué antérieurement.

La Guémara Bava Métsi'a (85a) apprend d'une anecdote avec Rabbenou Ha-Kaddoch (Rabbi Yéhouda Ha-Nassi) qu'il faut avoir pitié même envers des reptiles impures, car il est dit : « Il se montre miséricordieux envers toutes ses créatures ». Toute personne qui montre de la pitié envers les autres, bénéficiera elle aussi de la pitié d'Hachem et sera épargnée des souffrances.

Dans son livre Or Ha-H'aÏm (Ah'aré Mott), Rabbenou H'aïm BEN 'ATTAR écrit qu'il nous est interdit de mettre à mort un animal domestique ou sauvage, car seule la Chéh'ita (abatage rituel) pour nous nourrir nous a été autorisée. Le Gaon auteur du Chou't Noda' Bi-houda fut consulté afin de déterminer s'il est permis de s'adonner à la chasse pour le simple plaisir, et il répondit qu'il est formellement interdit de le faire, aussi bien pour des raisons de sécurité que pour des raisons de cruauté et de souffrances de l'animal.

Selon cela, on comprend facilement que la personne qui pénètre dans un stade afin d'y assister à une corrida en payant le prix de l'entrée, est complice de gens pervers et porte main forte à ceux qui commettent des transgressions. Il est enseigné dans la Guémara 'Avoda Zara (18b) : celui qui va au stade ou au cirque pour y voir les devins et les sorciers ; les charmeurs de serpents, ce lieu est un rassemblement de railleurs, et le texte dit : « Heureux l'homme qui ne marche pas dans le complot des impies, qui ne se tient pas sur le chemin des fauteurs et qui ne siège pas dans un rassemblement de railleurs. Il place son désir exclusivement dans la Torah d'Hachem… »

Rachi explique : le Stade. Le lieu de combat du taureau.

Il également enseigné dans cette même Guémara : *Rabbi Chim'on Ben Pazi commente : « Heureux l'homme qui ne marche pas dans le complot des impies.. »*

Il s'agit de ceux qui fréquentent les théâtres et les cirques des non juifs. «…*qui ne se tient pas sur le chemin des fauteurs…* » Il s'agit de ceux qui pratiquent la chasse, comme l'explique Rachi, puisque cette pratique n'a pour but que l'amusement et la promenade.

Le Or Zaroua' (Ha-Gadol) (tome 2 Hal. Chabbat chap.83) écrit que celui qui s'adonne à la chasse, n'aura pas le mérite de contempler la joie du Léviatann (temps messianiques), comme l'explique le Midrash Rabba (Vaykra Paracha 13 chap.3). A partir de là, je conclue, sur le plan pratique, qu'il est inconcevable de permettre la fréquentation de lieux où l'on se distrait cruellement par la souffrance des animaux, et la personne qui y participe détruit son âme, et ne reflète pas l'héritage de Ya'akov.

Par conséquent et de façon évidente, il est une Mitsva d'informer le public qu'il est formellement interdit de se rendre dans de tels endroits.

Rav Ovadia Yossef.

Conférence tous publics du
Rabbin Sébastien Allali

ce Lundi 16 mai 2011 à 20H30
sur le thème :
« *Se rendre disponible…* »

Centre Communautaire Rachi
21 bis Avenue Sainte Marie 94160 St MANDE
Entrée libre – Buffet de clôture.

Tu as plus de 18 ans ?
RDV ce **Dimanche 15 mai** à **9H00**
au Centre Rachi, pour intégrer la nouvelle équipe de foot de la communauté :
le ***Rachi Football Club*** **!**
« Le Championnat Intercommunautaire Paris- région parisienne n'attend plus que nous !!! »
La seule condition d'admission : répondre obligatoirement présent a chaque office d'avant-match et/out entrainement.
Inscription : Steeve : 06 20 66 50 91

"PRIER AUJOURD'HUI..."
JOURNÉE D'ETUDE EXCEPTIONNELLE
DE L'ÉCOLE RABBINIQUE DE FRANCE
DIMANCHE 15 MAI 2011
9 RUE VAUQUELIN - 75005 PARIS
A l'initiative de
Gilles Bernheim, Grand Rabbin de France & Joël Mergui, Président du consistoire
sous la direction
du Grand Rabbin Michel Gugenheim, Directeur de l'Ecole Rabbinique
10h00 "Les grands penseurs de la tradition juive et la prière" - Rabbin Claude Sultan
11h00 "L'essence de la Téfila" - Grand Rabbin Michel Gugenheim
12h00 Allocution du Grand Rabbin de Paris, David Messas
13h30 "Prier dans un monde en crise et dans un monde d'abondance" - Rav Raphaël Sadin
14h30 "Parole et transcendance" - Rav Ariel Messas
15h30 Allocution du Président Joël Mergui
16h00 Leçon de clôture du Grand Rabbin de France, Gilles Bernheim
Réservations par mail : bureausif@free.fr ou Tél. 01.47.07.21.22

Guerir par les plantes...

Le Persil :

Les merveilleuses propriétés du persil ne s'exercent que si ce dernier est bien frais et très vert. C'est une plante riche en vitamine et minéraux de toutes sortes. Diurétique de choix, il s'emploie également dans les cas d'anémie, jaunisse, maladie du foie et des reins, le diabète et les rhumatismes. C'est un draineur puissant des voies urinaires : il les débarrasse de leurs dépôts sableux et parvient même à dissoudre les petites formations calcaires qui les encombrent. Bon remède encore des ennuis de vessie. Ceux qui souffrent d'infections répétées des voies urinaires devront boire abondamment d'un thé composé de persil, racine incluse, de romarin et de barbes d'épis de mais. Ce thé pourra aussi servir de lotion capillaire, il embellira la chevelure et en fera périr les parasites (poux).

Dans le persil se concentrent d'énormes quantités de fer et de vitamines A et C. Il est irremplaçable pour soigner les stomatites et gingivites, et lutte très efficacement contre le scorbut même grave. Le persil renforce les défenses naturelles de l'organisme ; il est particulièrement recommandé en période de convalescence et de surmenage. Il traite fort bien les hémorragies, ravive et aiguise l'appétit.

Mode d'emploi : extraire le jus du persil et en prendre 2 à 3 cuillerées par jour ; ou encore consommer le persil tel quel avec les crudités.

On peut préparer une infusion d persil à raison de 100g par demi-litre d'eau, à laisser infuser un quart d'heure ; boire ou utiliser comme lotion nettoyante pour le visage qu'elle débarrasse de ses impuretés et de ses boutons.

Sur le persil on dit la bénédiction : « Chéacol Niya Bidvaro ».

L'Etincelle de ce Chabat est dédiée à
Nancy Esther Haccoun
Qu'Hakadoch Baroukh Hou la fasse reposer dans le Gan Eden Supérieur. Amen

Veillez à ne pas emporter l'Etincelle pendant Chabat.